Département
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrondissement de DIGNE

Canton de DIGNE LES BAINS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MALIJAI
04350

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt et quatre et le 02 avril à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT Carole HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : pas de procuration

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers.
Le quorum est atteint.
Mme Marion AILLAUD est désignée secrétaire de séance.
Le procès-verbal du 20 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Madame le Maire rend compte des délégations qu'elle a exercées.

1-1 LOCATION
Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES
Madame le Maire a exercé sa délégation pour une case de columbarium de 610 €.

1-3 DROIT DE PREEMPTION
Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 3 dossiers :

- SCI ADB pour la parcelle AD 61, chemin des Muriers, au profit de M. et Mme GALLEGO Cyril.
- M. et Mme DAUMAS Georges et Liliane pour la parcelle AD 189, au profit de M. DECARSIN Luc.
- Mme BANDACARRI Elise pour les parcelles B 850, B 854, B 856, au profit de M. NICOLLE Jean-Pierre.

POINT N°2 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2023, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Voté à l'unanimité.

POINT N°3 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire présente le compte administratif 2023.

	Recettes	Dépenses	Résultat
Section Fonctionnement	2 563 388,84	1 871 698,66	691 690,18
Section Investissement	1 028 326,78	1 074 173,84	-45 847,06
TOTAL	**3 591 715,62**	**2 945 872,50**	**645 843,12**

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont de 98059,19 €.

Les clés de ce résultat
L'optimisation des remplacements
Des recrutements ciblés sur les besoins
Le suivi du budget au plus près
La recherche de subventions
Une organisation rigoureuse

Les réalisations 2023 service technique
Espace Intergénérationnel
Attribution du marché, Suivi des travaux, réunions de chantier, réception,
travaux complémentaires

Logements
- entretien divers, peinture et remise en état entre 2 locataires : 1 logement
- remplacement chauffe-eau, chaudière (3)

Ecoles
- divers petits travaux
- déménagement et peinture de salles
- mise en place télégestion chauffage
- portail élémentaire
- préparation mur fresque école maternelle

Bâtiments communaux :
- Centre de loisirs : couverture pergola,
- changement éclairage basse consommation dans plusieurs bâtiments
- mairie : réaménagement bureaux, aménagement sous-sol
- réparation toiture cantine

Equipements sportifs :
- Salle de sports : fin changement éclairage
- stade : aménagement terrain libre

Voirie :
- Elagage par entreprise : avenue du 19 mars, école maternelle, Monument aux morts.
- traitement des buis et de platanes
- abattage marronier
- peintures routières :
- entretien poteaux incendie (peinture, joints, réseau…)
- campagne d'entretien voirie d'enrobé à froid (nids-de-poule, fissures,…) Ave Cante-Grillet, Chemin de la Tarrique, Ave de la gare, Impasse Cigalou, Ave P Semard, une partie du Chemin de Plan
- curage canal
- fin d'aménagement chemin du Pesquier
- déplacement feux tricolores
- dos d'ânes Allée des Marronniers, Chemin de l'Olivette,
- Miroirs routiers

Mobilier Urbain
- Réparation de guirlandes
- peinture,
- remplacements candélabres et lanternes
- remplacement panneaux de signalisation
- Décoration de rues été, octobre rose, de Noël

Cimetière
- abattage d'arbres régie et entreprise
- reprise de concessions abandonnées

Les réalisations 2023 tous domaines

- Pôle Enfance jeunesse, PEDT, Club jeunes,
- Les groupes de travail (Jeunesse, Décoration, PCS, Fleurissement, Routes, Sécurité, urbanisme, etc…)
- Gestion des absences
- Recrutement DST, agent administratif. (suite départs mutation et retraite)

- Réorganisation service administratif, Mise en place accueil tournant avec diverses procédures
- Maitrise budgétaire
- La préparation et le suivi des demandes de subventions (DETR, FODAC, Amendes de police, CAF)
- La préparation des dossiers 2024/2025 : Chemin de Clastres, Pluvial, 40 et 400 bâtiments, Mobilités 4 rives, vidéo protection, Cubes écoles, Zones humides, Moustiques, Effarouchage, etc…
- Cimetière : travail sur la reprise de concessions, sur l'entretien
- La participation aux réunions de diverses instances : SDE, SMAB, Conseil de l'eau, SITE, RN 85, SCOT, PLH, Communes forestières, etc…
- Communication : Perussier, Mise à jour du site internet, affiches commerçants, flyers
- Plusieurs manifestations: Marché de Noël, Théâtre, cinéma film sur Napoléon, nouveaux arrivants, cérémonies commémoratives, Forum associations
- Mise en place marché du jeudi
- Mise en place alerte crue Bléone par SMS
- Mise en place manifestations CCAS: Sortie, repas, Octobre Rose, Ateliers mémoire
- Mise en œuvre extinction éclairage public,
- Adressage: travail préparatoire, concertation et dénomination de voies,
- Energies renouvelables, définition des zones et concertation du public

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		1 871 698,66
Chapitre		
11	Charges à caractère général	630 903,28
12	Charges de personnel	998 274,93
14	Atténuation de produits	3 995,00
65	autres charges gestion courante	142 477,44
66	Charges financières	30 445,81
67	Charges exceptionnelle	0,00
68	Dotation au provisions	500,00
22	Dépenses imprévues fonctionne	0,00
23	Virement à la section d'investiss	0,00
42	opération d'ordre entre section	65 102,20

Recettes de fonctionnement		2 563 388,84
13	Atténuation de charges	69 903,56
70	Produits de services	172 511,36
73	Impots et taxes	1 225 691,58
74	Dotations et participations	465 345,43
75	Autres produits gestion courante	134 597,92
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	49 904,68
78	Reprises sur amortissement	0,00
42	opération d'ordre entre section	1 250,00
	report solde exécution 2022	444 184,31

SECTION INVESTISSEMENT

Montant total dépenses investissement		1 074 173,84
13	subventions d'investissement	0,00
15	Provisions pour risques et charg	0,00
16	Remboursement d'emprunts	73 136,65
18	Compte de liaison	0,00
19	différences sur réalisation d'imm	0,00
20	Immobilisation incorporelles	31 631,77
21	Immobilisation corporelles	146 579,27
10		7 902,74
22	Immobilisation reçues en affecta	0,00
23	Immobilisation en cours	737 340,47
26	Participation et créances rattach	0,00
27	autres immobilisation	0,00
40	opération d'ordre entre section	1 250,00
41	opération patrimoniales	0,00
45	total des opérations pour cpt tier	0,00
	report solde exécution 2022	76332,94

Montant total recettes investissement		1 028 326,78
10	dotation fonds divers et réserve	38 413,70
1068	dotations fonds divers réserve	84 487,88
13	subventions d'investissement	4 277,58
16	emprunts et dettes assimilées	835 000,00
21	immobilisations corporelles	0,00
22	immobilisations reçues en affecta	0,00
23	immobilisation en cours	0,00
26	particip et créances rattachées	0,00
27	autres immobilisations financière	0,00
28	amortissement des immobilisatior	0,00
21	virement de fonctionnement	0,00
024	produits des cessions	0,00
040	opération d'ordre entre section	65 102,20
041	opération d'ordre patrimoniale	0,00
165	cautions	1045,42
	report solde exécution 2022	

Madame le Maire quitte l'assemblée.
M. Gilles GONCALVES prend la présidence et soumet le compte administratif au vote.

Voté à l'unanimité.

Madame le Maire remercie l'ensemble de l'équipe pour sa participation à la réalisation des projets. L'année 2023 a connu un rythme soutenu, en raison notamment des sujets qui ont été imposés : ENR, adressage, etc…

POINT N°4 : AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement 2023 est excédentaire de 691 690.18 €.
Le résultat d'investissement 2023 est déficitaire de 45 847.06 €.

Elle propose d'affecter 521690.18 € en fonctionnement, et 170 000 € en investissement afin de couvrir le déficit et les restes à réaliser.

Mme Hubert demande ce qu'il y a dans les restes à réaliser, la liste est énumérée :
Porte sous-sol, gouttières cantine, études OLD et faisabilité panneaux photovoltaïques sur bâtiment communal, MOE Clastres, lampes PCS, module logiciel CLSH, solde travaux espace intergénérationnel.

Voté à l'unanimité.

POINT N°5 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle les taux 2023 :

Taxe d'habitation : 9,38%
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Elle propose de maintenir ces taux pour 2024.

Voté à l'unanimité.

POINT N°6 : REGIME DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET FONGIBILITE DES CREDITS

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier .2024, Madame le Maire propose :

- D'APPLIQUER la méthode de l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter du 1er janvier 2024 sachant que le seul bien que nous ayons obligation d'amortir sont les subventions d'équipement versées, pour une durée de 15 ans.

- DE M'AUTORISER à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Voté à l'unanimité.

POINT N°7 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire rappelle qu'une note brève et synthétique a été envoyée au conseil municipal.

Dans le contexte actuel marqué par une inflation croissante, des dotations de l'état toujours contraintes. Face à cette situation économique complexe, il est impératif de prendre des mesures financières prudentes et réfléchies afin de garantir la stabilité et la pérennité des services, de continuer à soutenir le dynamisme de la commune tout en préservant sa solidité financière

La hausse des prix impacte directement le budget de la commune, nécessitant une gestion rigoureuse des ressources disponibles. Il est essentiel de prioriser les dépenses tout en maintenant un niveau de qualité des infrastructures, des équipements et des services à la population.

Dans ce contexte inflationniste, nous devons également rester attentifs à la capacité contributive de nos concitoyens, en tenant compte des réalités financières des habitants tout en assurant les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Le retour des groupes de travail sur les différentes thématiques, La diversité des points de vue et les expertises contribue à enrichir la réflexion et à aboutir à des choix budgétaires mieux adaptés aux besoins réels de la population. Ce budget concerté favorise une prise de décision éclairée.

La maîtrise budgétaire, la recherche de subventions, le choix des projets ont porté leur fruit en dégageant une épargne nette de 518 070 euros ce qui permet d'activer les projets d'investissement.

En 2024

Le levier fiscal ne sera pas activé

Pas d'augmentation des impôts fonciers : Préservation du pouvoir d'achat pour les contribuables

Avec une continuation de nos efforts pour maximiser l'utilisation des fonds existants avant de recourir à toute forme de taxation supplémentaire, de continuer à travailler sur les arbitrages pour rester au plus proche des besoins ainsi les intérêts des contribuables sont pris en compte

La priorité est donnée

à la pérennisation des services aux familles,

Pas d'augmentation du ticket de cantine : La volonté d'aller dans un sens de l'équitée pour s'assurer que toutes les familles, quel que soit leur niveau de revenu, aient un accès équitable à une alimentation saine pour leurs enfants.

aux projets de sécurisation,

aux projets en lien aux enjeux environnementaux

aux projets qui favorisent le vivre ensemble

et à la mise en place d'un plan santé

Bien que la responsabilité de pourvoir à la couverture médicale relève principalement de l'État et des institutions de santé, la municipalité tient à souligner son engagement indéfectible envers la santé et le bien-être de nos habitants.

Il est important de rappeler que la recherche et l'installation de professionnels de santé, tels que les médecins, sont des défis auxquels de nombreuses communes sont confrontées. En effet, nous faisons face à une pénurie de médecins dans de nombreuses régions, ce qui rend la tâche particulièrement ardue.

Sera donc portée à l'étude la Mise en place d'un plan santé avec une structure porteuse de professionnels (tout est à construire), après échange avec les médecins de la commune, l'ARS, . Une première action est possible en contractant avec un cabinet de recrutement pour trouver un médecin étranger : enveloppe de 20 000 euros

Néanmoins, malgré les limitations de notre compétence en la matière, la municipalité a pris des mesures concrètes pour attirer l'attention sur cette problématique et chercher des solutions adaptées. Nous avons initié des démarches auprès des instances régionales et nationales pour sensibiliser aux besoins de santé de notre commune et pour chercher des moyens d'attirer des professionnels de santé sur notre territoire.

Il est essentiel que chacun comprenne que la recherche d'un médecin ne relève pas uniquement des compétences de la municipalité, mais de l'implication de l'ensemble des acteurs de la santé, des autorités et des professionnels du secteur. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour garantir à nos concitoyens un accès équitable et de qualité aux services de santé, malgré les défis auxquels nous sommes confrontés

LE BUDGET PRINCIPAL 2024

les dépenses de fonctionnement

⇨ Le budget 2023 prévoit une provision de 110 000 euros correspondant à une reconstitution de la provision budgétaire.

Un virement à la section d'investissement pour couvrir les projets programmés soit 188 037, 18 €.

CHARGES DU PERSONNEL

	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Chapitre 12	960 325	955 821	1 018 562	998 274	1 207 700
Atténuation des charges	127 338	209 079	158 884	69 903	33 800
Montant total	832 987	746 742	859 678	928 371	1 173900

Un budget qui permet d'absorber les augmentations liées aux charges du personnel :
Augmentation de l'assurance statutaire des agents : CIGEAC
La Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat
Les Avancements de grade et d'échelon
La création de 2 CAE pour les services techniques
La convention avec sport objectif plus pour l'emploi d'Apprenti au pôle enfance Jeunesse
0,28 ETP pour l'augmentation de la capacité d'accueil sur le temps méridien des moins de 6 ans
Titularisation de 4 agents en remplacement des 4 départs à la retraite
Un plan de formation évalué à 10 000 euros

EFFECTIFS

Des effectifs stables

	31/12/2022	31/12/2023
Effectifs ETP	**23,42**	**23,7**
dont administratif	6,2	6,2
technique	7	7
entretien écoles cantine ALSH	10,22	10,5

Les charges de personnel représentent 46% des dépenses de fonctionnement de la ville.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

ENERGIE

Malgré les décisions courageuses prises en faveur de la transition énergétique, nous faisons face à une augmentation significative des flux énergétiques.
L'extinction de l'éclairage public a contribué à "contenir les dépenses" énergétiques, évitant ainsi une augmentation plus significative de la facture énergétique.
Cette évolution impacte directement le budget communal, nécessitant une gestion financière prudente et efficace pour atténuer ces coûts supplémentaires. Des actions seront encore déployées pour persévérer l'adoption de pratiques écoénergétiques.

ASSURANCE

Une augmentation des primes d'assurance,
Cette réalité oblige à repenser l'approche en matière de gestion des risques et à renforcer les dispositifs de prévention pour contenir ces coûts tout en assurant la sécurité et la protection de nos biens communaux.

Sont traduits dans les charges à caractère général le choix des projets travaillés et concertés en 2023

Elles prennent en compte le retour des groupes de travail sur la sécurisation, les services aux familles, et l'animation du village, les actions favorisant la qualité de vie.

⇨ Maintien des budgets de fonctionnement pour les écoles

	Fonctionnement (hors personnel)	Projet exceptionnel (hors travaux)	Intervention de l'école de musique
Ecole élémentaire	9550 €	Mobilier : 3300 €	7 000 €
Ecole Maternelle	5996 €	Projet cirque : 500 €	5 000 €

Pérennisation des Services aux familles

	Budget de fonctionnement	Budget avec Charges personnels
ALSH	10 700 €	Budget réel de 250 000 euros avec une répartition 55 % commune et 45 % pour l'agglo pour l'extra scolaire
Club jeunes	25 613 €	Budget global de 41 346 €
Cantine	Aucune augmentation	
Halte Garderie	Aucune augmentation	

Des enveloppes spécifiques sont affectées pour

les frais d'avocat /frais contentieux	5 000 €
L'entretien des forêts et affouage convention ONF	8 300 €
Mise en place des OLD (obligation légale de débroussaillement)	12 360 €
Travaux sur des logements et bâtiments communaux ; salle des sports, + Mise en conformité véritas	8 000 €
Animation culturelle /touristique	3 800 €
Marché de Noel	20 000 €
Recherche d'un médecin étranger	20 000 €
La gestion du quotidien des services techniques	183000€

⇨ Les autres charges courantes

- Subvention au CCAS : 20 000 euros
- Subvention aux associations : 36 000 euros

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 2 330 070 €.

.

les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 2 007 117 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, soit une épargne nette qui permet à la commune d'assurer la reconstitution de la provision budgétaire et de financer des projets d'investissements.

Les dépenses de la section d'investissement

- Remboursement d'emprunts : 623500 € dont le prêt relais de 545 000€ pour l'espace intergénérationnel
- Des investissement à hauteur de 575 727 €

- Façade et volets château : 32 000
- Solde espace Intergénérationnel 44 779
- Travaux complémentaires Espace 20 300 (signalétique, pluvial, espaces barbecue, barrières)
- Matériel entretien espace 12 000
- Chemin de Clastres 220 000
- Matériel ST 9 600
- Pesquier Pigeonnier 65 300
- SDE 20 700
- RAR divers 53 279 (PAV, porte sous-sol, gouttières cantine, études OLD et faisabilité panneaux photovoltaïques sur bâtiment communal, MOE Clastres, lampes PCS, module logiciel CLSH)
- Parking château 40 000
  - PAV 17000 Véhicule police 38 800
  - Barrière antibélier 5400
  - Camion ST 175 000
  - Projet Club jeunes CLSH 6 800
  - Mobilier écoles 3300
  - Gouttières CLSH 4000
  - Salle de bain logement 3800
  - Panneaux adressage 17 000
  - Illuminations 30 000
  - Bureau PEJ 20 000
  - Piste cyclable 28 500

Les recettes d'investissements prévues :
- Les subventions à hauteur de 550 982 €. La recherche de subventions a permis de soutenir les projets. Les évaluations préalables de leur impact budgétaire sont des démarches fondamentales pour assurer la réalisation de nos ambitions tout en préservant l'équilibre financier de notre la municipalité.
- Le FCTVA et la TLE à hauteur de 142 000 €
- le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 188 037.18€
- les produits de cession à hauteur de 92 500 €

L'état d'endettement de la commune et les excédents de fonctionnement donne une capacité à emprunter. Un prêt à hauteur de 400 000 sera étudié pour couvrir une partie des projets d'investissement.

M. Varcin demande comment évoluent les dotations : madame le Maire précise qu'elles ne sont pas encore toutes connues, mais elles devraient être stables par rapport à 2023.
Mme Hubert demande si le marché des assurances est renégocié toutes les années. Mme Fontaine explique que pour négocier ce type de contrat toutes les années, il faut avoir du temps. Le plan de charge est déjà considérable avec tous les projets de la commune. Le conseil municipal est sollicité sur le choix : soit elle négocie les contrats toutes les années, soit elle s'occupe du plan santé. La majorité du conseil préfère que Madame le Maire s'occupe du plan santé.

Mme Hubert souhaite comprendre pourquoi emprunter. Mme le Maire explique que la commune a une capacité à emprunter. Le montant des projets inscrits au budget est de 1.5 Ms. Sans emprunt, la commune ne peut pas tout faire. Elle rappelle qu'à compter de 2026, avec la fin de certains emprunts, la commune

retrouvera à nouveau une très bonne capacité d'emprunt.
Mme le Maire rappelle que certains dossiers ne faisaient pas partie des engagements de campagne, mais que la commune a dû notamment répondre à des obligations règlementaires.

	Recettes	Dépenses	Résultat
Section Fonctionnement	2 528 807,18	2 528 807,18	0,00
Section Investissement	1 557 719,18	1 557 719,18	0,00
TOTAL	**4 086 526,36**	**4 086 526,36**	**0,00**

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		2 528 807,18
Chapitre		
11	Charges à caractère général	802 870,00
12	Charges de personnel	1 207 700,00
14	Atténuation de produits	5 000,00
65	autres charges gestion courante	169 500,00
66	Charges financières	34 500,00
67	Charges exceptionnelle	0,00
68	Dotation au provisions	110 500,00
22	Dépenses imprévues fonctionne	0,00
23	Virement à la section d'investiss	188 037,18
42	opération d'ordre entre section	10 700,00

Recettes de fonctionnement		2 528 807,18
13	Atténuation de charges	19 000,00
70	Produits de services	210 720,00
73	Impots et taxes	172 697,00
731	fiscalité locale	1011000
74	Dotations et participations	448 200,00
75	Autres produits gestion courante	145 500,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissement	0,00
42	opération d'ordre entre section	0,00
	report solde exécution 2023	521 690,18

SECTION INVESTISSEMENT

Montant total dépenses investissement		1 557 719,18
13	subventions d'investissement	0,00
15	Provisions pour risques et charg	0,00
16	Remboursement d'emprunts	623 500,00
18	Compte de liaison	0,00
19	différences sur réalisation d'imm	0,00
20	Immobilisation incorporelles	47 865,19
21	Immobilisation corporelles	575 727,26
10		0,00
22	Immobilisation reçues en affecta	0,00
23	Immobilisation en cours	264 779,67
26	Participation et créances rattach	0,00
27	autres immobilisation	0,00
40	opération d'ordre entre section	0,00
41	opération patrimoniales	0,00
45	total des opérations pour cpt tier	0,00
	report solde exécution 2023	45847,06

Montant total recettes investissement		1 557 719,18
10	dotation fonds divers et réserve	142 000,00
1068	dotations fonds divers réserve	170 000,00
13	subventions d'investissement	550 982,00
16	emprunts et dettes assimilées	403 500,00
21	immobilisations corporelles	0,00
22	immobilisations reçues en affecta	0,00
23	immobilisation en cours	0,00
26	particip et créances rattachées	0,00
27	autres immobilisations financière	0,00
28	amortissement des immobilisatior	0,00
21	virement de fonctionnement	188037,18
024	produits des cessions	92 500,00
040	opération d'ordre entre section	10 700,00
041	opération d'ordre patrimoniale	0,00
	report solde exécution 2023	0,00

Voté par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Armelle Hubert).

POINT N°8 : SUBVENTION CCAS

Madame le Maire propose de voter une subvention de 20000 € au CCAS.

Voté à l'unanimité

POINT N°9 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Gilles GONCALVES présente les propositions de subvention aux associations.

Après des années difficiles pour nos associations, ces dernières ont repris leur vitesse de croisière. Les adhérents reviennent, les activités principales sont bien reparties, les activités secondaires redémarrent timidement (lotos, vide-greniers…) et les gens sont contents de se rencontrer à nouveau.

La municipalité est bien consciente du rôle que joue chaque association dans la vie du village et c'est pour cela que cette année encore, la commune souhaite soutenir l'ensemble des associations., Il est important de maintenir cette proximité, avec un appui logistique et en continuant à accorder des subventions via la grille de critères d'évaluation.

- Le CAC ne désire toujours pas de subvention.
- La boule Malijaienne n'a pas fait de demande.
- Un dossier n'est pas complet.
- Toutes les subventions proposées correspondent à la grille des critères d'évaluation.
- La Bibliothèque : est entrée dans le réseau des bibliothèques de PAA qui compte 17 bibliothèques. Ce qui lui permet de bénéficier d'une aide technique, logistique, d'échange de livres, aux adhérents d'accéder à toutes ces bibliothèques avec un abonnement à tarif unique et aux communes de verser une subvention de 1€/habitants.
- Les Mains Agiles : pas de subvention exceptionnelle pour leur projet des 10 ans d'existence car il présente un intérêt personnel plutôt qu'un intérêt général.
- Léa'Lumés : subvention exceptionnelle à 500€ pour avancement de trésorerie pour réalisation d'un trail début 2025.
- L'Amicale du Personnel : demande d'harmonisation entre les communes pour la même somme par adhérent (100€) Réévalué de 65 à 80€ cette année.
- Val Durance Handball : cette association nous fait une demande de subvention de 500€ pour 8 enfants de Malijai qui adhèrent dans ce club. Proposition de 0€ car ça peut inciter d'autres associations à faire une telle demande.

ASSOCIATIONS	subv 2024 demandées	subv excep 2024 demandées	subv 2024 proposée	subv excep 2024 proposées	Vote
association du Patrimoine	1200		1200		Unanimité
Bibliothèque	2000		2000		Unanimité
Comité des fêtes	6000		6000		13 voix Mme Bernard ne prend pas part au vote.
Les Mains Agiles	300	300	300	0	Unanimité
Football Club Malijaien	5000		5000		Unanimité
Karaté Club	2500		1500		Unanimité
Léa'Lumés	500	1000	300	500	Unanimité
Malijai Rando	700		600		Unanimité
Malij'Gym	600		600		Unanimité
La Diane Société de chasse	1500		1500		Unanimité
Sweet Om	100		100		Unanimité
Tarot Club	100		100		Unanimité
Team Rallye Passion	1500		1000		Unanimité
Tennis Club	4000		4000		Unanimité
Amicale des Pompiers	3000		2500		Unanimité
Amicale du Personnel	1700		1 400		Unanimité
C Reymond (sports)	457		450		Unanimité
FNACA	150		150		Unanimité
tour des communautés des communes	600		600		Unanimité
La Cistude	500		400		Unanimité
Val Durance Handball	500		0		Unanimité

POINT N° 10 : CDD SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire propose la création d'un CDD au service technique du 1er juin au 31 décembre 2024.

Voté à l'unanimité

POINT N°11 EMPLOIS SAISONNIERS SERVICE TECHNIQUE

Comme chaque année, Madame le Maire propose la création d'emplois saisonniers pour l'été afin de pallier les congés. Elle rappelle que ces postes sont ouverts exclusivement à des jeunes ayant 18 ans.
Elle propose 2 contrats du 1er au 31 juillet, et du 1er au 31 août, rémunérés selon l'indice majoré 366.
Voté à l'unanimité

POINT N°12 : DEMANDE DE SUBVENTION CAF CLUB JEUNES

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la CAF pour l'organisation d'un séjour cet été pour le Club Jeunes.
M. Holiet présente le projet, qui est issu d'une demande des jeunes. C'est un projet nature.
Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Séjour Transport	3060€ 527.27€	CAF Participation des familles Commune	2869.82€ 540€ 177.45€
	3587.27€		3587.27

Voté à l'unanimité

POINT N°13 EXONERATION DE LOYER REMISE DU FOUR

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 novembre 2023 concernant la location de la remise du Four. Les locataires n'ayant pas pu prendre possession de la remise comme prévu, pour des raisons indépendantes de leur volonté, elle propose une exonération de loyer de 1 mois, soit 150€.
M. Deye explique qu'il y a un souci d'évacuation.
Voté à l'unanimité.

POINT N°14 DEMANDE DE SUBVENTION PISTE CYCLABLE

Madame le Maire rappelle que la région a délégué au conseil départemental la gestion du schéma directeur des pistes cyclables. La commune a été sollicitée pour réaliser une piste sur la voirie communale pour faire la jonction depuis la commune des Mées.
Le montant des travaux s'élève à 23760.15 € HT.
Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Réfection chemin	23760.15€	Département Commune	19008.13€ 4752.02€
	23 760.15€		23760.15€

Voté à l'unanimité

POINT N°15 : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 novembre concernant la demande de subvention pour la mise en place de la vidéoprotection.
Le dossier n'étant pas recevable en l'état, il a été modifié en tenant compte de la modification du schéma départemental de vidéoprotection du département, qui nécessite l'ajout de 2 points supplémentaires aux entrées de la commune.
Madame le Maire propose donc de modifier la demande de financement selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux 10% inflation	114 870.70€ 11 487.07	FNADT Commune	101 086.22€ 25 271.55€
	126 357.77€		126 357.77€

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES :

- Adressage : le travail est toujours en cours et devrait être terminé en novembre.
- Augmentation tarifs ALSH Agglo : PAA a décidé d'augmenter les tarifs de ses centres de loisirs à 12.50€ la journée.
- Règlement multi activités : le projet de règlement est distribué pour lecture et remarques avant de l'adopter.
- Banc rouge : Lundi 8 avril à 18h sera inauguré un banc rouge devant la bibliothèque, en hommage aux femmes victimes de violences et féminicides...

Madame le maire lève la séance en remerciant l'ensemble des élus pour le travail d'équipe.

La Séance est levée à 20 H 30

==========

La Présidente de Séance
Mme Sonia FONTAINE
Maire

La Secrétaire de Séance
Mme Marion AILLAUD
Adjointe au Maire